

Dans le contexte sanitaire qui frappe de plein fouet le secteur du tourisme, nous poursuivons nos actions d'animation, de promotion et de gestion des équipements touristiques. À l'heure où nous écrivons beaucoup d'incertitudes demeurent encore sur les conditions de reprise des activités touristiques.

Boutique éphémère

Ouverture de l'Artisanerie de la Saône, boutique éphémère, vitrine des savoir-faire locaux.

La Maison Bossuet, en plus de l'espace d'interprétation de la Saône et des Gens de la Saône, accueille au rez-de-chaussée des artisans et producteurs du territoire. Vous y trouverez bijoux, bonbons, jeux de société, biscuits, créations en couture, céramique, meubles fabriqués à partir de palettes, bières, bougies, savons, tailleur de pierre, tourneur sur bois, peintre...

OUVERTURE À PARTIR DU 2 JUIN
les après-midis du mardi au dimanche.



ÉTANG ROUGE

Un certain nombre d'animations compatibles avec les mesures en vigueur sont maintenues. Un nouveau jeu sous forme d'enquête permet de (re)découvrir le site...

Office de tourisme

Un nouveau site internet est en cours de finalisation et sera accessible dans les prochaines semaines.

Les accueils physiques ont réouvert à Seurre et Saint Jean de Losne depuis le 2 juin dans le respect des gestes barrières avec une priorisation pour les communications dématérialisées.

Les offices intensifient leur accompagnement des professionnels du territoire notamment avec la mise en place de pages dédiées aux professionnels sur le site internet et la page Facebook SAONE-TOURISME.FR

Le site internet de la Voie Bleue est en ligne depuis le 2 juin : www.lavoiebleue.com
Retrouvez également la page Facebook et le compte Instagram @veloroutelavoiebleue



ÉCOLE DE MUSIQUE

Dans le cadre de cette crise sanitaire, plusieurs événements ont dû être annulés : les manifestations publiques du printemps et de ce mois de juin 2020, la deuxième séance de Sound painting, ainsi que les examens de fin d'année scolaire.

Enseignement musical à distance

"Du jour au lendemain", ce fut une transition difficile pour beaucoup d'enseignants. L'objectif principal était surtout que les élèves entretiennent un lien avec l'instrument et la musique en cette période difficile pour tous. À l'aide de différents outils numériques, plusieurs méthodes se sont mises en place, par Skype, WhatsApp ou encore Zoom, échange de partitions/fichiers audio ou vidéo par mail, et beaucoup d'échanges également par téléphone/SMS.

Les enseignants ont su innover et adapter leurs méthodes pédagogiques. Des vidéos faites maison, des fiches pratiques, des tutoriels de partitions, créés par leurs soins se sont multipliés comme par exemple la création d'un site web par l'enseignante de guitare personnalisée avec des vidéos pour ses élèves (<https://marteljuliam.com/wixsite.com/webside>).



Ces nouvelles expériences auront permis de garder un lien virtuel, et les élèves ont vraiment apprécié ces échanges. Certains très motivés ont même pu progresser en développant une autonomie dans leur travail personnel. Tous les élèves et professeurs sont néanmoins impatients de pouvoir reprendre le "vrai" cours traditionnel dès que possible...

ENFANCE / JEUNESSE

ALSH Inscriptions aux vacances d'été 2020

Cet été, les accueils de loisirs débiteront le lundi 6 juillet et s'achèveront le vendredi 28 août.

Inscriptions par téléphone au 03 80 27 08 10 et 06 30 64 84 31 ou directement à la Maison des Enfants, 4 place du 8 mai 1945 à Saint-Usage.

Secrétariat ouvert les lundis, mardis, jeudis de 8h à 12h30 et de 13h30 à 16h.

Pour juillet : inscriptions jusqu'au vendredi 26 Juin 2020 à 12h.

Pour août : inscriptions jusqu'au mercredi 22 Juillet 2020 à 12h.

Des animations adaptées au contexte sanitaire et social seront proposées, avec l'ouverture de petites unités d'accueils de loisirs sans hébergement, dont la capacité ne dépassera pas 32 enfants (scolarisés de 3 à 13 ans). Le thème éducatif proposé : « La Nature autour de chez nous, apprenons à connaître notre environnement proche ».

DU NOUVEAU POUR LA RENTRÉE PÉRISCOLAIRE

- Nouvelle tarification permettant l'inscription à l'acte et non plus au forfait, avec des tarifs calculés selon un pourcentage appliqué en fonction des quotients familiaux des familles.

- Possibilité de choisir des 1/2 journées pour le mercredi (journée complète avec repas, 1/2 journée sans repas ou 1/2 journée avec repas)

- Nouveau portail famille pour réaliser vos inscriptions directement sur internet <http://enfance-rivesdesaone.portail-defi.net>

À partir du 22 juin, contactez le secrétariat pour obtenir votre identifiant de connexion au portail famille : 03 80 27 08 10 enfance.jeunesse@rivesdesaone.fr

Attention, inscriptions périscolaires avant le vendredi 7 août 2020 à 12h

Plus d'informations sur : www.rivesdesaone.fr

NOUVEAU LOGICIEL

La Communauté de Communes a mis en place un logiciel de gestion et de communication qui sera opérationnel à compter de juin 2020.

Toutes les informations destinées au public et aux usagers pourront être diffusées en temps réel. Les réinscriptions de juillet et les inscriptions des nouveaux élèves de septembre se feront également directement sur ce site.

Renseignements : www.rivesdesaone.fr/musique-et-culture



DERNIÈRE PARTITION POUR NOTRE DIRECTRICE

Après de nombreuses années au service de l'École de Musique de la Communauté de Communes et de ses élèves, Marie-Cécile Thiebergien quitte l'établissement pour une retraite bien méritée. Nous la remercions pour son investissement et lui souhaitons le meilleur.

Prochainement, une nouvelle personne prendra la Direction de l'Établissement. Tous les élèves seront informés rapidement de son identité et de ses coordonnées afin d'assurer la continuité administrative et pédagogique de l'Établissement.



Rives de Saône

Communauté de Communes

15 bis Grande rue du Faubourg St-Michel
BP 67 - 21250 Seurre Cedex
Tél. 03 80 20 48 54 / Fax 03 80 20 89 39
www.rivesdesaone.fr
Mail : secretariat@rivesdesaone.fr

Ouverture au public du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Directeur de publication : Jean-Luc Soller.
Mise en page : Fuglane.
Imprimé sur papier PEFC, réseau Imprim'vert.
Photos : © Communauté de Communes
ISSN : 1958-508X

CCRS MAG

Juin 2020

n°25



À L'ACTU

Permanence des services publics, télétravail, confinement...

La CCRS mobilisée pendant la crise

JEUNESSE

Enseignement musical à distance

TOURISME

Ouverture de l'Artisanerie de la Saône

HABITAT

Mise en place des Aides Réno'

Édito

PERMANENCE DES SERVICES PUBLICS, TÉLÉTRAVAIL ET CONFINEMENT

Madame, Monsieur,

Avant même la déclaration d'une période de confinement strict par le gouvernement, la Communauté de Communes commençait à se mettre en ordre de bataille : plan de fonctionnement en mode dégradé pour le service environnement, création d'une cellule de crise.

L'engagement constant et le professionnalisme des personnels a permis de traverser cette difficile période en assurant toutes les missions de service public nécessaires au fonctionnement de la vie en société : maintien à l'identique de la collecte des déchets ménagers, réouverture progressive des déchèteries, suivi du réseau et du traitement des eaux usées, accueil des enfants de personnels soignants et de sécurité tant en crèche qu'en périscolaire en coordination avec les enseignants.

Les personnels administratifs, avec pour certains les moyens du bord, ont continué leurs missions depuis leur domicile en télétravail, de nombreuses visio-conférences assurant maintien du lien, coordination et priorisation des tâches.

Chaque lundi la cellule de crise a évalué la situation, cherché des solutions à chaque problème nouveau, assuré le soutien de tous les personnels. L'exécutif communautaire, maintenu dans l'attente de l'installation d'un nouveau conseil, a poursuivi son travail assurant le fonctionnement et les décisions prises, dans le cadre réglementaire exceptionnel fixé par la loi.

Permanence des services publics essentiels, agilité organisationnelle et intellectuelle sont le fait d'une communauté professionnelle soudée, réactive et impliquée que je remercie en votre nom à tous.

Nous aurons encore besoin de cet effort dans les mois à venir, car les défis à relever sont nombreux et les choix difficiles. Vous-même, habitants du territoire, vous devez vous mobiliser pour accompagner le retour à une vie collective : port du masque, respect des gestes barrières, priorisation du contact via le téléphone ou internet, suivi des instructions de nos agents quand vous les sollicitez car les respecter c'est à la fois assurer leur sécurité et garantir la permanence de l'action publique.

« Ensemble pour envisager l'avenir » : je le disais en octobre 2019, c'est plus que jamais d'actualité.

« L'engagement constant et le professionnalisme des personnels a permis de traverser cette difficile période en assurant toutes les missions de service public nécessaires (...) »



Jean-Luc SOLLER
Président de la
Communauté de Communes
Rives de Saône
Mandat 2014-2020

Un accueil minimum
a proposé des activités
aux enfants de soignants.



Les agents de collecte ont reçu beaucoup de messages de sympathie et de reconnaissance de la part des habitants du territoire.

ENVIRONNEMENT



"biodégradables" ou "compatibles tout-à-l'égout" car les lingettes n'ont pas le temps de se décomposer dans les canalisations.

Il faut donc impérativement les jeter à la poubelle et non dans les toilettes, au risque de boucher les réseaux d'eaux usées et de provoquer un risque de remontée des eaux usées chez les habitants ou un risque de déversement d'eaux usées dans la nature.

Ne pas jeter ses lingettes dans ses toilettes, c'est aussi agir afin de limiter au maximum l'exposition aux risques sanitaires des agents responsables de l'assainissement sur notre territoire.

CORONAVIRUS

Jetez vos lingettes dans la poubelle grise, pas dans les toilettes

La consommation de lingettes jetables a fortement augmenté ces dernières semaines afin d'assurer une désinfection complémentaire contre le coronavirus. Ainsi, des centaines de lingettes sont utilisées chaque seconde en France.

Rappelons que ni les lingettes, qu'elles soient désinfectantes ou pas, ni les gants jetables ne sont biodégradables. Ceci même quand les fabricants indiquent

La Communauté de Communes lance sa première newsletter mensuelle spéciale prévention des déchets. Au programme de ce nouveau média : des astuces, du partage, des infos et plein d'autres surprises !

Si vous voulez faire partie de la grande famille de "z'héros déchet", rejoignez-nous par mail en indiquant "Famille z'héro déchet" à : infodechets@rivesdesaone.fr

Les masques et gants jetables doivent être jetés dans la poubelle grise

Les masques et gants jetables ne sont pas recyclables : ils doivent donc impérativement être placés dans la poubelle grise, dans un sac fermé. En les mettant dans la bonne poubelle, vous protégez les agents de collecte et l'ensemble de la collectivité. En effet, les déchets collectés dans les bacs gris sont incinérés, ce qui permet de tuer le virus. Si vous mettez vos masques dans les bacs jaunes, ils ne seront pas recyclés, vous faites alors courir un risque de contamination aux personnes travaillant sur les chaînes de tri.



SPORT

Rives de Saône soutient ses clubs sportifs

La crise sanitaire que nous vivons impacte tous les secteurs d'activité y compris les associations sportives qui ont vu leur saison 2019-2020 s'arrêter en février. Une situation inédite dans l'histoire du sport ! Il est important de continuer à soutenir tous nos sportifs et bénévoles, qui œuvrent avec passion.

La saison sportive ayant été écourtée, les 32 clubs n'ont donc pas réalisé leurs déplacements habituels et, par conséquent, ont parcouru moins de kilomètres. Néanmoins, connaissant les difficultés qu'ils rencontrent à recruter des arbitres, former leurs entraîneurs et autres dirigeants, la Communauté de Communes a fait le choix de maintenir l'enveloppe votée en 2019 à l'identique.

45 800 € seront donc attribués à tous ces clubs et 500 € supplémentaires seront à partager entre ceux possédant une école labellisée, signe d'un encadrement et d'un accompagnement poussés auprès des jeunes de notre territoire.

35 % de cette enveloppe, soit 15 505 €, sont répartis en fonction des kilomètres parcourus par les clubs. Cette fraction de subvention sera répartie à l'identique de la saison 2018-2019 pour ne pas pénaliser les associations sportives.

Rives de Saône, qui a récemment réalisé la construction du nouveau complexe sportif à Échenon, témoigne une nouvelle fois son profond soutien à ses associations sportives. Souhaitons leur, avec un peu d'avance, une très bonne reprise et une très belle saison 2020-2021 !



L'ESPACE AQUATIQUE FERNAND-BONNIN FERMÉ CETTE ANNÉE

Dans le contexte de pandémie actuelle de Covid-19, considérant le respect des gestes barrières et des protocoles sanitaires strictes garantissant la sécurité des agents et des usagers, des choix, parfois difficiles, doivent être faits.

Au regard :

- du coût onéreux des travaux d'entretien à engager sans connaître en temps voulu la position du gouvernement sur l'ouverture de ce type d'équipement,
 - du coût de fonctionnement de l'équipement pour une fréquentation qui sera probablement en forte baisse,
 - de l'impact financier important à engager pour le respect des mesures sanitaires dans l'équipement,
- l'espace aquatique Fernand-Bonnin à Pouilly-sur-Saône ne sera pas ouvert cette année.

La Communauté de Communes remercie les habitants et usagers de l'espace aquatique pour leur compréhension.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / HABITAT

Les Aides RÉNO' : du nouveau pour la rénovation énergétique

Les Aides RÉNO, qu'est-ce que c'est ?

Depuis le 1^{er} février 2020, la Communauté de Communes et ses partenaires ont mis en place des aides financières pour vous aider à financer vos travaux de rénovation énergétique !

Les Aides RÉNO, qui peut être concerné ?

- Les ménages qui habitent sur le territoire de la Communauté de Communes
- Sans conditions de ressources
- Les propriétaires privés occupants d'un logement individuel à titre de résidence principale
- Les maisons individuelles dont le permis de construire a été déposé avant le 1^{er} septembre 2006
- Les travaux ne doivent pas être engagés avant le dépôt du dossier

Les Aides RÉNO, pour quels travaux et quels montants ?

Elles permettent de financer des travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation de votre logement. Les travaux doivent avoir été effectués par des entreprises labellisées RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Trois types d'aides sont octroyées :

- Une aide de 2 000 € pour la réalisation d'un "bouquet de travaux" portant sur l'isolation et sur une autre catégorie de travaux
- Une aide pour la rénovation par étape pouvant aller jusqu'à 4 000 €
- Une aide pour la rénovation globale pouvant aller jusqu'à 7 000 €

Deux bonus peuvent également être attribués en complément : un premier pour les propriétaires d'un logement situé en périmètre monument historique et un second pour le recours à des éco-matériaux.

Les Aides RÉNO, comment en bénéficier ?

Contactez le Pôle Rénovation Conseil du Pays Beaunois en charge de l'instruction des aides mises en place par la Communauté de Communes. C'est un service de conseil et d'accompagnement gratuit pour votre projet de rénovation énergétique (analyse de devis, accompagnement technique, montage des dossiers de subvention...).

Réaliser un audit énergétique Effilogis pour faire le bilan de votre logement (sur le bâti et sur les équipements) et pour préconiser des travaux.

Les Aides RÉNO sont-elles cumulables ?

Oui. Les Aides RÉNO sont cumulables avec d'autres aides à la rénovation énergétique.



CONTACT

Pôle Rénovation Conseil du Pays Beaunois
Bâtiment Lorraine - 1 boulevard Foch
21200 Beaune
Tél. 03 80 24 55 60
polerenovation@paysbeaunois.org

Une permanence est organisée tous les premiers vendredis du mois uniquement sur rendez-vous dans les locaux la Communauté de Communes à Échenon. Prise de RDV nécessaire au 03 80 24 55 60

Une nouvelle dynamique pour les centres-villes

Dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), le bureau d'études **Villes Vivantes** a été missionné par la Communauté de Communes pour préparer une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur ses centralités. Cette opération permettra d'accompagner les propriétaires porteurs de projet dans les cœurs de bourgs de Brazeay-en-Plaine, Losne, Saint-Jean-de-Losne et Seurre.

Vous êtes propriétaire(s) d'un bien immobilier situé dans un de ces quatre centres-bourgs ou porteur(s) de projet ou investisseur(s), c'est l'occasion pour vous de bénéficier, sur rendez-vous, d'un entretien personnel gratuit auprès d'un architecte-urbaniste pour élaborer une maquette 3D numérique et porter un regard neuf sur toutes les possibilités de transformation, de valorisation et d'amélioration de votre logement.

ATTENTION, LES PLACES SERONT LIMITÉES !

Nous vous invitons à vous faire connaître auprès de la Communauté de Communes Rives de Saône pour accéder à cette opportunité.

Contact : Mathilde Bertet,
Directrice service Aménagement du Territoire, tél. 03 80 39 19 85



Seurre : l'opération façades continue jusqu'au 30 juin 2021.

Elle a déjà permis la rénovation de près de trente bâtiments dans le centre historique.

Contact : 03 80 39 19 85